



annualisation et salaire différence CDD / CDI

Par **pauw**, le **22/06/2012** à **20:04**

Bonjour , je suis nouvelles sur le forum desolé si je m'y prend mal ...

Voila mon soucis , je travail dans l'animation et j'ai un contrat de 24h semaines annualisé vu que je ne travail pas les vacances . Le soucis est que je suis en CDD sur 10 mois donc je touche le même salaire de septembre à juin , ma collègue étant en CDI touche exactement le même salaire que moi en effectuant les mêmes heures que moi sauf que durant l'été ou elle ne travail pas elle continue de percevoir son salaire , ce qui induit que pour le même travail , le même nombre d'heures elle touche deux mois de salaire de plus .

Il y aurait il un soucis du fait que ma collègue étant annualisé sur 12 mois perçois mensuellement le même salaire alors que je suis annualisée sur 10 mois . Donc pour le même travail , le même nombre d'heures elle gagne 2 mois de plus soit 1050 euros de plus que moi, est ce normal ?

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **22/06/2012** à **22:18**

Bonjour,
Normalement en CDD, vous devez avoir la même rémunération qu'une personne en fixe avec les mêmes avantages, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **pauw**, le **23/06/2012** à **00:32**

j'ai demandé a mon supérieur qui n'as trouvé comme réponse que de me dire qu'a la fin du CDD si il y a des heures en plus elles seront payer et que c'est normal , mais je trouve vraiment sa bizarre et injuste c'est pour sa que j'essaye de voir si d'autres personnes ont de meilleures réponse et si au cas échant il y a réellement un problèmes je verrais avec l'inspection du travail , mais avant tout je veux être sure !

Par **pauw**, le **23/06/2012** à **00:33**

Merci de votre réponse si rapide !